



Les orientations pour les paysages bâties

- Limiter l'étalement urbain ; favoriser la densification et le recentrage du bâti
- non cartographié
- Poursuivre les démarches de valorisation de l'espace public, dans les villes comme dans les bourgs, au bénéfice du piéton et des transports en commun
- non cartographié
- Repenser le développement de l'activité (commerciale, de services, culturelle...) sous des formes plus mixtes, plus urbaines
- non cartographié
- Reconnaître les sites et formes bâties dans leurs richesses et leur diversité
- non cartographié
- Crée des lisières urbaines, rencontres entre espaces bâties et agricoles, forestiers ou naturels
- non cartographié
- Maîtriser l'effet de vitrine des activités vis-à-vis des routes
- non cartographié
- Développer la qualité architecturale et paysagère des zones d'activités et de commerce
- non cartographié
- Encourager une architecture de qualité, inscrite dans son site et dans son contexte, et promouvoir l'architecture contemporaine

Les orientations pour les paysages des infrastructures

- non cartographié
- Développer les offres de transport alternatives à la voiture (train, tram, transport fluvial, pistes cyclables, itinéraires de randonnée...) ; réinvestir les infrastructures existantes (réseau ferré, ports)
- non cartographié
- Adapter les routes aux situations urbaines en entrées et traversées de villes et villages et réduire la place de la voiture au bénéfice des piétons
- non cartographié
- Stopper l'urbanisation linéaire autour des grandes infrastructures et préserver les espaces de respiration (coupures d'urbanisation)
- non cartographié
- Requalifier l'urbanisation linéaire existante
- non cartographié
- Valoriser les routes-paysages, axes de découverte du patrimoine girondin
- non cartographié
- Poursuivre la valorisation du patrimoine fluvial
- non cartographié
- Incrire les futures infrastructures dans les paysages